

CAMPAGNE NATIONALE FISCALITE 2007 / 2008

CONTRIBUTION DE LA FINANCE. REDUCTION DES INEGALITES FISCALES. REFORMES PREALABLES.

Le FAN (réseau flamand contre la spéculation financière) a proposé au Réseau « Action contre la spéculation financière et pour la justice fiscale » une campagne qui a pour objectif la transparence sur les actifs financiers en vue de mieux percevoir l'impôt et de faire respecter le principe d'égalité des citoyens devant l'impôt. Cet objectif se décline notamment par des mesures structurelles radicales pour notre pays, à savoir la suppression du secret bancaire fiscal et la mise en place d'un cadastre des patrimoines financiers.

Cette campagne s'étalera d'octobre 2007 à avril-mai 2008. Le FAN va donc :

- organiser une journée d'étude sur ces questions (octobre 2007) ;
- dans la foulée, constituer un dossier dans ce domaine (décembre 2008) ;
- élargir le champ d'action par une campagne médiatique (février-mars 2008) ;
- organiser diverses actions à l'approche du dépôt des déclarations fiscales (avril-mai 2008).

Au cours de leur dernière réunion (20/06/2007), les membres du Réseau ont répondu positivement à la demande du FAN d'organiser une campagne du même type du côté francophone du pays.

J'ai proposé qu'Attac W-B organise la journée d'étude sur ces questions (novembre ou décembre 2007). Accord du Réseau.

Objectifs de la campagne.

1) Suppression du secret bancaire et cadastre financier.

La suppression du secret bancaire et la construction d'un cadastre des patrimoines financiers figurent parmi les priorités d'Attac W-B et du Réseau. Aussi, nous n'avons bien évidemment aucun problème à relayer l'initiative du FAN. C'est même le Réseau francophone qui a amené le FAN à reprendre ces réformes fondamentales dans leurs objectifs. Ensemble, au cours de l'atelier « fiscalité » du Forum social de Belgique, nous avons repris ces propositions en tant qu'objectifs à atteindre par les deux réseaux.

- 1) Mesures radicales pour mieux cerner les gains de la finance et a fortiori de la spéculation.

Le capitalisme financier capte de plus en plus la valeur produite en raison de la libéralisation des mouvements de capitaux et de la déréglementation de la finance. Les gains obtenus par les détenteurs du capital sont d'autant plus importants que la fiscalité est faible, voire inexistante, sur la rémunération du capital. La Belgique ne taxe pas les plus values financières (ni dans les sociétés ni chez les particuliers), diminue par palier l'impôt des sociétés (1) et a « déglobalisé » les revenus financiers de la déclaration fiscale (depuis 1982).

Alors que le capital ne produit rien, il accapare la valeur qui est largement défiscalisée dans notre pays.

La contribution du capital aux recettes de l'Etat devrait être significatif. Elle est très largement inférieure à celle des revenus du travail et à la part des taxes de consommation (TVA et accises) dans les recettes fiscales.

- 2) Egalité devant l'impôt. Lutte contre la fraude fiscale.

Alors que l'Etat a légiféré pour se doter d'un répertoire des salaires et des allocations sociales (chômage, pensions, maladie), d'un cadastre immobilier et d'un répertoire des véhicules (Direction immatriculation véhicules), rien n'existe pour que les administrations fiscales maîtrisent (2) également les informations sur le patrimoine financier.

La connaissance du patrimoine, dans toutes ses composantes, est un préalable dans un Etat démocratique, s'il veut vraiment que le principe selon lequel les prélèvements fiscaux sont opérés en fonction des facultés contributives, soit effectif. La Belgique, aujourd'hui, pourrait décider de globaliser (reglobaliser) les revenus financiers dans la déclaration fiscale et de taxer les plus values financières, mais elle serait privée des informations utiles pour contrôler la réalité des déclarations en l'absence d'un cadastre des patrimoines. En d'autres termes, un gouvernement doit toujours se donner les moyens d'atteindre l'objectif défini par sa politique. La reglobalisation et la taxation des plus values réduiraient les inégalités et le principe de l'égalité des citoyens devant l'impôt serait mieux respecté.

La transparence sur les patrimoines et les revenus financiers constituerait également une des mesures radicales pour endiguer la fraude fiscale (les enrichissements doivent bien avoir une origine). Rappelons ici que la Belgique pourrait, par la même occasion, rejoindre la grande majorité des Etats membres de l'U.E. dans le cadre de l'échange d'informations sur les intérêts et rompre ainsi avec la culture de la discrétion financière.

2) Réforme de l'impôt des personnes physiques. Réorganisation de la progressivité de l'impôt. Diminution de l'impôt sur les petits revenus.

La réforme de l'IPP (impôt des personnes physiques) du gouvernement arc-en-ciel (dite réforme Reynders), étalée de 2001 à 2004, a surtout profité aux revenus aisés et aux gros revenus (démantèlement des deux taux les plus élevés du barème de l'IPP : 55 % et 52,5 %). Cette réforme a donc baissé la progressivité de l'impôt et donc la redistribution des richesses par l'impôt.

Cependant, il faut être conscient que la progressivité de l'impôt sur les revenus est faible en Belgique pour trois raisons essentielles :

- le minimum imposable est très bas ;
- la première tranche de revenus est taxée à 25 % ;
- les revenus imposables qui dépassent 31.700 € (revenus 2006), sont taxés au taux le plus élevé soit 50 %.

Il serait souhaitable de réaménager la progressivité : alléger le prélèvement sur les tranches de revenus les plus basses et remonter le minimum imposable. Ce serait une réforme aux effets inverses de celle de D. Reynders, puisqu'elle avantagerait principalement les petits revenus. Elle devrait être neutre sur le plan budgétaire ; ce qui veut dire que d'autres facultés contributives devraient être sollicitées : hauts revenus, dividendes, plus values, bénéfices de sociétés, impôt sur les grosses fortunes (plus de 2,5 millions € par exemple). Encore faut-il que ces alternatives soient réellement possibles. Sans prendre les mesures radicales reprise sous le point 1, cette politique serait une illusion.

Piège à éviter : l'augmentation des salaires par une imposition moindre ne doit pas interférer sur l'objectif **primordial** d'une autre répartition des richesses que celle vécue depuis deux décennies. En effet, la part des salaires (au sens large) dans la richesse nationale a diminué de dix points en deux décennies au profit des bénéficiaires (surtout des actionnaires). Il faut donc réaffirmer que les salaires bruts et certaines allocations sociales (salaires indirects) doivent augmenter.

Campagne proprement dite / Journée d'étude et constitution d'un dossier.

Attac W-B organisera cette journée fin novembre ou première quinzaine de décembre. Pour répondre à la demande d'informations sur les enjeux de la fiscalité, les interventions devraient être didactiques pour cibler un public assez large, car la fiscalité, au départ, est plutôt un sujet rébarbatif (3).

On pourrait aborder :

- Part relative des différents impôts dans les recettes fiscales, ce qui permettrait de montrer que la finance n'y participe pas beaucoup ;
- Défisicalisation du capital, c'est quoi (plus values non taxées, précompte libérateur, diminution de la taxation des bénéficiaires)?
- Mesures radicales pour réduire (supprimer ?) les inégalités fiscales (suppression du secret bancaire, cadastre financier);
- Les petits revenus moins taxés. Une autre réforme de l'IPP dans la neutralité budgétaire (prendre aux riches pour redistribuer aux personnes dans le besoin) ;
- Aspects internationaux des inégalités (thème de la brochure du TJN).

Simultanément à cette journée, la constitution d'un dossier (pour le suivi de la campagne) peut être envisagée.

La Louvière, le 2 septembre 2007

Jean-Marc Lauwers

Responsables des questions fiscales Attac W-B

(1) Dernière réforme : la déduction pour capital à risque ou « intérêts notionnels » qui devrait avoir un impact négatif sur les recettes fiscales de plus de 1,5 milliard €).

(2) Maîtriser veut dire : collecter, gérer, traiter et utiliser les informations pour asseoir, dans de bonnes conditions, un prélèvement fiscal et s'assurer les moyens de contrôler que ce prélèvement est effectif pour tous les contribuables.

(3) Le consentement à l'impôt est très bas dans notre pays, en raison notamment des inégalités marquées dans notre système fiscal et du peu d'intérêt que lui portent la plupart des mandataires politiques.